

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS853

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 2

Après le mot :

« emploi »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'inscription dans le code du travail des mentions, extrêmement infantilisantes, d' « assiduité » et de « participation active » pour qualifier « l'engagement » des demandeurs d'emploi.